
9E JOURNÉE DE L'ACHAT PUBLIC

Augmentation des prix, obligations vertes et données essentielles : tout ce qu'il faut savoir pour être à jour en 2023

04/04/2023 - À PARIS ET EN LIGNE

Pourquoi participer à cet événement

- Être au fait des évolutions réglementaires et jurisprudentielles récentes
- Savoir comment réagir face à un opérateur économique qui veut augmenter ses prix
- Pouvoir se préparer à l'évolution de la publication des données essentielles qui arrive au 1er janvier 2024
- Échanger ensemble sur l'évolution du métier d'acheteur public
- Refaire le point sur les obligations environnementales actuelles et à venir

Journée animée par les rédactions de la Gazette des communes et du Moniteur

Accueil des participants

Allocution d'ouverture - Ce qui attend les acheteurs publics en 2023

Parole d'expert - retour sur une année de jurisprudence

Pause

Partie I - Les acheteurs publics dans la tourmente des crises successives : les solutions pour s'en sortir

Table ronde - Les conséquences de l'inflation pour les acheteurs publics

- Retour sur la réglementation et l'avis du Conseil d'État du 15 septembre 2022 sur les possibilités de modification des prix
- Comment réagir, en pratique, aux demandes d'augmentation de prix des entreprises
- Évolution rapide des prix : les clefs pour faciliter les relations entre maîtres d'œuvre et collectivités

Décryptage - L'affaire Vert Marine, ce qu'on peut faire face à un délégataire qui va trop loin

- Les différentes voies pour une collectivité placée dos au mur par un opérateur économique
- Les conseils pour agir lorsque le délégataire est en difficulté

Sur tous les fronts, comment l'acheteur public revisite son rôle

- L'acheteur de plus en plus au service d'autres politiques publiques, notamment l'action climatique
- Les nouvelles obligations n'entrent-elles pas en contradiction avec les fondamentaux du métier??
- L'acheteur en pompier de service durant les crises : comment tenir bon et garder le cap

Déjeuner

Focus - La fusion des données essentielles et de recensement : une réorganisation à anticiper avant le 1er janvier 2024

- Comment se conformer aux obligations du décret du 2 mai 2022 et des arrêtés du 22 décembre 2022 : le point sur les modalités de publication des données et leur convergence vers data.gouv.fr.
 - Centralisation des données vs dissémination : comment s'articuler avec les autres services
-

Partie II - SPASER, clauses sociales, réemploi ... comment s'en emparer pour aller vers une commande publique durable

Introduction

Commande publique verte : analyse des outils prévus pour accompagner les acheteurs

- Tour d'horizon des outils à disposition des collectivités et présentation des évolutions
 - Le Spaser, une obligation pour de nombreuses collectivités pas toujours respectée
 - Les Guichets verts, à disposition pour aiguiller les acheteurs
 - Se préparer pour 2026 avec le PNAD : on vous dit tout
-

Commande publique durable : tripartite gagnante fabricant, distributeur et collectivité

- Un contexte réglementaire et une évolution sociétale qui engagent les acteurs publics et privés sur le chemin des achats durables et responsables
 - Quel rôle pour l'acheteur public et l'obligation liée au décret 2021-254 de la loi AGECE, dans le cadre de la commande publique des fournitures de bureau
 - Comment répondre à ces nouvelles exigences : les bonnes pratiques d'ARMOR Print Solutions
-

Focus - Utiliser la clause sociale comme levier pour féminiser le BTP

- Sensibiliser les acheteurs, accompagner les entreprises
 - Comment, en pratique, insérer une telle clause ?
-

Témoignage - Rénovation de patrimoine et rénovation énergétique

- Les avantages de passer par une centrale d'achats dédiée à la rénovation
-

Point énergie : l'arrivée du paiement différé dans les CPE

- Tout savoir pour doper le recours au contrat de performance énergétique afin d'accélérer la transition verte des bâtiments
-

Focus - Le PPA à la rescousse

- Une nouvelle manière d'acheter de l'électricité
 - Les étapes à suivre pour le mettre en place
-

Clôture

Fin de journée

Avec la présence exceptionnelle de

- **BEDIER Laure**, Directrice des affaires juridiques, **MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**
- **LESUEUR Thomas**, Commissaire général au développement durable et Délégué interministériel au développement durable, **MINISTÈRE DE LA**

Qui participe à cet événement

- Services de l'État et organismes déconcentrés, communes, intercommunalités, départements, régions, syndicats, associations d'élus, établissements publics (SEM, SPL, etc.)
-

Tarifs

- Tarif général Collectivité > 20 000 habitants : 990,00 €HT
- Tarif réduit Collectivité < 20 000 habitants : 790,00 €HT
- Entreprises publiques et privées, établissements publics : 1 190,00 €HT